

**ARRETE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

**VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

**VU** la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

**VU** La demande de l'entreprise AXAL du 29 octobre 2019,

**CONSIDERANT** que l'opération de déménagement de la maison habitation au 5 rue du Chemin de Fer à La Wantzenau, pour sa parfaite sécurité, il est nécessaire de réguler la circulation et le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.01.01 :

***Accès aux voies - Généralités***

La chaussée sera rétrécie par le stationnement autorisé d'un camion de déménagement de l'entreprise AXAL, en partie sur la chaussée et en partie sur le trottoir si nécessaire, sur une longueur de 15 mètres, au droit du 5 rue du Chemin de Fer à La Wantzenau, le mardi 03 décembre 2019.

**Article 2** : La circulation sera maintenue sur une demi-chaussée et la vitesse limitée à 30 Km/h.

**Article 3** : La signalisation ad-hoc sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée du déménagement.

**Article 4** : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

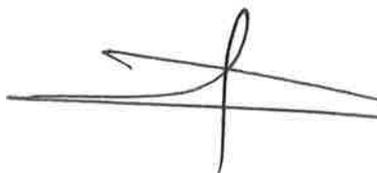
**Article 5** : Copie de la présente sera adressée à :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Serge SAUERBECK, service propreté, EMS,
- Johann WILLMANN, entreprise AXAL à Bennwihr Gare.
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 29 octobre 2019

Le Maire  
Patrick DEPYL

OK




**Mairie de La Wantzenau**

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU  
Tél. 03.88.59.22.59 - Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : [info@la-wantzenau.fr](mailto:info@la-wantzenau.fr)  
Site Internet : [www.la-wantzenau.fr](http://www.la-wantzenau.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.